Envoyé en préfecture le 17/06/2026
Reçu en préfecture le 17/06/2026
Publié le
ID : 022-212200158-20260605-2026_327-DE

Commune de
BREHAND

DÉPARTEMENT DES CÔTES-D'ARMOR
Arrondissement de SAINT-BRIEUC
Canton de PLÉNÉE-JUGON
Commune de BRÉHAND

EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 5 Juin 2026

Nombre de membres en exercice : 19
Par suite d'une convocation du 28 Mai 2026 les membres composant le conseil municipal se sont réunis Salle François Cherdel, le 5 Juin 2026 à 18 heures 30 sous la présidence de Monsieur Yves Ruffet, Maire.

Présents : 14

Yves Ruffet	Marcel Le Moine	Paulette Beurel	Mickaël Le Devehat
Marie-Annick Desaneaux-Benoit	Etienne Le Boucher	Catherine Guillot	Maryline Le Picard Josse
Antoine Marteil	Gaëlle Daboudet	Chloé Guillaume	Timothée Rolland
Lilian Guiguen	Jean-Baptiste Morin		

Absents et pouvoirs : 05

Patrick Robert	Pouvoir à	Yves Ruffet
Maud Defin	Pouvoir à	Catherine Guillot
Delphine Flageul	Pouvoir à	Chloé Guillaume
Florian Bruyère	Pouvoir à	Gaëlle Daboudet
Amélie Rault	Pouvoir à	Jean-Baptiste Morin

Le Maire a ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité avec l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales, à la nomination d'un secrétaire pris au sein du conseil.
Monsieur Mickaël Le Devehat est désigné pour remplir cette fonction.

2026-327 – Lamballe Terre et Mer : Affectation des Conseillers Communautaires aux commissions

Le Maire de Bréhand,
VU les articles du CGCT
Considérant la proposition de processus décisionnel pour des élus acteurs exposé aux élus de Lamballe Terre et Mer permettant d'affecter avant le 19 juin les conseillers communautaires dans l'une des quatre commissions qui leur ont été présentées, à savoir :

- **Commission performance publique et innovation :**

Yves Ruffet, Maire

- **Commission lien social et bien vivre :**

Paulette Beurel, 2ème adjointe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité
VALIDE les affectations telles que présentées,
AUTORISE le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de cette affaire.

Pour extrait conforme au procès-verbal,
Fait et délibéré les mêmes jour, mois et an que dessus.

MAIRIE DE BREHAND Côtes d'Armor

Yves RUFFET,
Maire